



**association des professeures et professeurs
de la faculté de médecine de l'université
de sherbrooke**

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des professeures et professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke, tenue au local Z5-3001, jeudi le 14 décembre 2023, à 16h30.

Dès que le quorum de vingt membres est atteint, la réunion débute à 16h35.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion générale annuelle du 14 décembre 2022**
- 3. Rapport de la secrétaire trésorière**
 - 3.1 Adoption des états financiers 2022-2023
 - 3.2 Désignation du vérificateur 2023-2024
- 4. Rapport du président**
- 5. Proposition d'amendement aux statuts – Audit VS mission d'examen**
- 6. Utilisation du surplus du budget des CEC pour aménagement de la salle de conférence multi usage du PSPRT**
- 7. Proposition de reconduction du congé de cotisation**
- 8. Ratification des membres siégeant au comité d'évaluation**
- 9. Élections au comité exécutif – Président d'élection : Pr Pedro D'Orléans-Juste**
- 10. Choix des scrutateurs**
- 11. Varia**
- 12. Levée de l'assemblée**

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est suggéré de procéder au point 11 avant les élections. Sur proposition régulière du Pr Jeldrès, secondé du Pr Tousignant-Laflamme, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2022

Le Pr Abdelouahed Khalil désire qu'une correction soit apportée au procès-verbal du 14 décembre 2022. Il y sera mentionné qu'un des bulletins de candidature a été reçu quelques minutes après l'heure de tombée de 16 :00. Le comité exécutif a choisi de l'accepter. Le président propose de faire la correction et de soumettre le procès-verbal à l'adoption lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Sur proposition régulière du Pr Lecomte, secondée de la Pre Perreault, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Rapport de la secrétaire trésorière

3.1 Adoption des états financiers 2022-2023

La secrétaire trésorière présente le rapport financier annuel de l'APPFMUS pour l'exercice terminé le 31 mai 2023. Elle explique tous les postes comptables majeurs et annonce le déficit des revenus sur les dépenses qui est de 95 128 \$. Ceci est expliqué en majorité par le congé de cotisations, ce qui entraîne l'absence de revenus. Elle annonce qu'un retrait de 350 000 \$ a été effectué à partir des placements de l'APPFMUS.

Le Pr Sarret demande si le don de 30 000\$ aux différentes banques alimentaires sera reconduit et la trésorière répond par l'affirmative.

Sur proposition régulière de la Pre Higgins, secondée du Pr Chraibi, le rapport de la secrétaire-trésorière est accepté à l'unanimité.

3.2 Désignation du vérificateur 2023-2024

Il est proposé de désigner la firme comptable Laliberté, St-Pierre, Huberdeau comme firme attitrée à la vérification des états financiers de l'APPFMUS pour l'année 2024. Sur proposition régulière de la Pre Higgins, secondée du Pr Boisvert, la proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du président

Le président, le Pr Fernand-Pierre Gendron, débute son rapport en annonçant que l'APPFMUS compte désormais 684 membres, dont 505 rattachés à la SMUS ainsi que 179 rattachés au CRMUS. Il explique que cela s'explique entre autre par la décision de quelques professeur.e.s de devenir professeur.e.s d'enseignement clinique. Il y a eu 37 nouveaux membres et 15 départs à la retraite.

Il y a eu 8 rencontres d'exécutif (dont une virtuelle) en 2023, 5 rencontres statutaires avec la direction facultaire, 2 rencontres avec les RH de l'UdS, 1 rencontre du comité santé-sécurité UdS, 2 rencontres LMRSST, 4 rencontres avec les président.e.s des autres syndicats et associations, 1 rencontre avec le recteur et le vice-recteur de l'UdS, 4 rencontres intersyndicales, 1 rencontre avec le procureur de l'APPFMUS ainsi qu'une rencontre du comité paritaire du CCEC.

Il y a également eu plusieurs échanges avec le procureur de l'APPFMUS pour 10 dossiers et/ou mésententes concernant des professeurs, 3 mésententes sont toujours en arbitrage.

L'APPFMUS a participé à la cyclo-marche pour la recherche sur le cancer ainsi qu'à la politique sur la propriété intellectuelle.

L'APPFMUS a de nouveau contribué à aider les différentes banques alimentaires pour un montant de 30 000 \$.

En 2024, les enjeux prioritaires seront de tenter de revaloriser et reconnaître l'apport de tout.e.s les professeur.e.s à la mission et la vie universitaire et facultaire. En d'autres mots, que la politique respect s'applique aussi au corps professoral. L'arrimage avec les nouvelles échelles du SPPUS sera une priorité.

Il sera également important de préparer les prochaines négociations qui tenteront de faire en sorte de rejoindre les échelles de l'AIPSA et de majorer l'âge de la contribution au fond de retraire à 70 ans (comme à l'UdeM) au lieu de 65 ans.

La Pre Carrier demande si l'APPFMUS fait partie des pourparlers sur la définition profs-chercheurs VS profs-enseignants. Le président répond que non, il s'informera de ce point lors de la prochaine rencontre statutaire avec le doyen.

Le Pr D'Orléans-Juste demande si la date du 1^{er} avril est la date du début des négociations ou la date d'entrée en vigueur du protocole. Le président répond que l'APPFMUS est à la merci de la disponibilité de l'Université et que celle-ci sera en période de changement de recteur. En général les discussions débutent entre 6 et 7 mois après le 1^{er} avril.

5. Proposition d'amendement aux statuts – mission d'examen vs audit

Le président explique qu'à la suite des nouvelles normes concernant les audits, celles-ci sont devenues trop contraignantes pour un compte comme l'APPFMUS. Étant donné que l'APPFMUS est tenue uniquement de tenir un registre des revenus et des dépenses, le procureur de l'APPFMUS a proposé de changer l'article 26 B alinéa 3 comme suit :

« Le rapport d'examen des comptes du comptable externe. »

Le nouvel article 40 pourrait se lire comme suit :
« L'Assemblée, réunie en séance annuelle, désigne le comptable externe qui, dès l'expiration de l'exercice financier en cours, examine les livres et les états financiers de l'Association et lui en fait rapport. »

Le Pr Tousignant demande ce que cela change au niveau du coût comptable, le président répond qu'il s'agit d'une différence d'environ 5 000 \$.

Sur proposition régulière du Pr Lecomte, secondé du Pr Tousignant, les propositions sont acceptées à l'unanimité.

6. Utilisation des surplus du budget des CEC pour aménagement de la salle de conférence multi-usage du PSPRT

Le président explique qu'il y a 2 ans, l'APPFMUS a accordé une contribution par le budget CEC pour la somme de 300 000 \$. Il y aurait actuellement un surplus de 2 millions de dollars. La FMSS aimeraient que l'APPFMUS ajoute 700 000 \$ à même ce budget. En exécutif les membres ont plutôt suggéré 200 000 \$, mais il en revient aux membres de l'APPFMUS de décider.

Le Pr Louis Gendron trouve que c'est délicat de prendre position sans avoir le détail des chiffres. Le président répond qu'il enverra les chiffres et évoque la possibilité de faire un sondage électronique.

La Pre Annie Carrier s'étonne du lien entre le montant donné pour la formation des professeur.e.s et une salle pour donner de la formation aux étudiant.e.s.

La Pre Gaudreault seconde et mentionne son malaise de financer de l'ameublement et de l'infrastructure à partir d'un budget dédié à la formation des professeur.e.s.

Le Pr D'Orléans-Juste demande de répéter la requête exacte du Pr Perron. Le président répète ce qui lui a été demandé.

Jusqu'à maintenant les membres sont très frileux d'accepter sans connaître combien coûte cet aménagement et pourquoi ce manque à gagner.

Le Pr Philippe Sarret demande si le budget des CEC est reporté lorsque non utilisé. Le président répond par l'affirmative. Il précise que l'APAPUS n'a plus de fonds pour la formation et qu'on ne devrait pas laisser l'APPFMUS se rendre à ce point. Il rappelle que l'APPFMUS a déjà accordé un montant. Il suggère plutôt de bonifier l'implication des professeur.e.s aux différents comités, parfois lourds.

La Pre Manon Guay se demande pourquoi on attendrait les chiffres puisque ça semble assez clair et unanime.

Le Pr Simon Bérubé explique qu'il est membre du congé d'éducation continue et que le nombre de demandes est élevé, même plus qu'avant la pandémie. Le comité est plus permissif et presque toutes les demandes sont autorisées. Il est d'avis que les montants alloués sont assez significatifs et que l'on n'aide pas beaucoup les professeur.e.s en année sabbatique. Il suggère plutôt d'investir dans les congés à long terme.

La Pre Perreault est d'accord avec le Pr Sarret et le Pr Bérubé et rappelle que si l'APPFMUS est plus serrée dans les années futures, ce ne sera probablement pas la faculté qui aidera. Elle est d'avis que l'APPFMUS a déjà aidé la faculté dans le passé, mais que la faculté a rarement redonné et que les membres devraient penser à eux.

La Pre Levasseur abonde dans le même sens. Elle est préoccupée par les montants alloués et trouve qu'avec l'inflation, la faculté devrait donner aux professeur.e.s pour les congrès. Elle demande comment les montants sont déterminés et le président explique qu'il s'agit d'un comité paritaire FMSS/APPFMUS qui se rencontre une fois par année.

En bref, le refus des professeur.e.s est en nette majorité. Le Pr Gendron se rallie à ses collègues et retire sa demande de voir les chiffres car le refus est évident. Il rappelle que l'UdeS a le devoir d'investir pour la formation des professeur.e.s.

Le Pr D'Orléans-Juste répète que le montant demandé est énorme et il est d'accord avec ses collègues. Il ne comprend pas la demande de la FMSS et pourquoi ce serait à l'APPFMUS de compenser.

Le président ajoute que c'est à la faculté de trouver le montant si elle n'a pas prévu son budget correctement. Il avisera la FMSS que, pour le moment, c'est un refus des membres à l'unanimité et que si elle veut revenir à la charge, cela prendra plus de détails.

Aucun membre ne demande de vote, les membres sont réputés avoir refusé la proposition à l'unanimité.

La Pre Manon Guay, aimerait être consultée si la faculté revient à la charge. Le président répond que ces décisions sont toujours prises en Assemblée générale avec tous les membres.

Le Pr D'Orléans-Juste précise qu'il est important de mentionner au doyen les raisons du refus des professeurs. Le président l'assure que ce sera fait.

7. Proposition de reconduction du congé de cotisation

Le président propose de reconduire le congé de cotisation pour l'année 2024. Sur proposition de la Pre Higgins, secondée du Pr Boisvert, la proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Ratification des membres au comité d'évaluation

Le président fait la lecture des membres ré-élu.e.s au comité d'évaluation. Il s'agit des professeures et professeurs :

- Marie-Josée Boucher, CRMUS
- Nicole Bouchard, SMUS
- Christian Rochefort, CRMUS
- Said Mekary, CRMUS
- Antonio Conconi, CRMUS
- Patrick Richard, SMUS
- M'hamed Bentourkia, CRMUS

Cette ratification est acceptée à l'unanimité.

9. Élections au comité exécutif

Le président d'élection, le Pr D'Orléans-Juste explique qu'il y a 4 postes vacants au comité exécutif (dont 2 membres actuels) et que 4 candidatures ont été reçues. Il n'y a donc pas d'élections nécessaires et le comité exécutif de l'APPFMUS se compose des membres suivant.e.s :

Pr Fernand-Pierre Gendron
Pr Claudio Jeldrès
Pre Nathalie Perreault
Pre Nathaly Gaudéault
Pr Mannix Auger-Messier
Pr Robert Sabbagh
Pre Alessandra Bruns

10. Choix des scrutateurs

Étant donné que les candidats ont été élus par acclamation, cette étape n'est pas nécessaire.

11. Varia - Ajustement salarial vs SPPUS et PGA

Le président explique aux membres que l'UdS a jusqu'à 180 jours pour arrimer l'échelle salariale de l'APPFMUS à celle du SPPUS à la suite de la signature de leur protocole. Les données de la PGA sont également nécessaires au calcul final des ajustements salariaux ainsi que des rétroactions. Le président suggère de demander 5 % d'intérêt pour tout retard dans les délais usuels. Les membres seront tenus informés des développements par courriel ainsi que sur le site web de l'APPFMUS au fur et à mesure.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la Pre Perreault propose de lever la séance, elle est secondée du Pr Tousignant-Laflamme, Il est 17h25.

**Pr Fernand-Pierre Gendron
Président**

/jc